



# ACTUALISATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

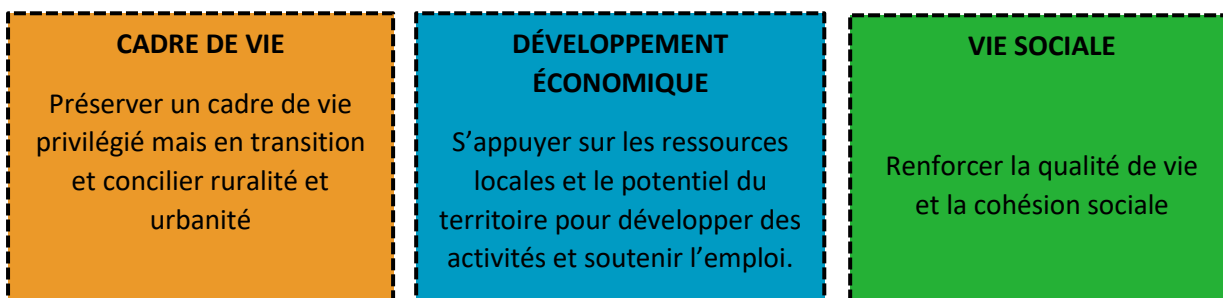
Aux vues du renouvellement des dispositifs européens,  
nationaux et régionaux pour la période 2021-2027.



## LE CONTEXTE

La conduite d'un diagnostic partagé, la mobilisation des acteurs du territoire, la détermination d'une stratégie territoriale, l'identification des priorités dans un plan d'actions, la mobilisation des partenaires institutionnels (États, région, département) sont autant d'exercice nécessaire pour bâtir un véritable projet de territoire. Un travail qui a d'ailleurs été mené en 2019 par le PETR Vidourle Camargue.

Le territoire Vidourle Camargue se concentre sur le management de ses paramètres d'attractivité et cherche le maintien des équilibres, tel est le fil conducteur qui guide le projet stratégique en ayant l'ambition de relever les 3 défis suivants :



A l'aune du renouvellement des dispositifs financiers européens dédiés au rural et au maritime (FEAMPA et LEADER) et des contrats avec l'État (Contrat de relance et de transition écologique) et la Région (Contrat territorial Occitanie), il a été nécessaire pour le PETR de réinterroger sa stratégie. Dans l'optique d'une vision partagée et coconstruite du territoire de demain, il a été indispensable d'associer à cette démarche de nombreux **acteurs publics** (collectivités, élus, techniciens...), **privés** (société civile, associations, entreprises) et **institutionnels** (départements, chambres consulaires, ...). Ce travail a permis d'investir judicieusement des domaines différents mais complémentaires tels que ceux de l'alimentation durable et des transitions (environnementale, énergétique...).

## UNE DÉMARCHE MENÉE EN 2 ÉTAPES

2 étapes clés ont permis d'élaborer conjointement cette stratégie :

### 1. Validation du diagnostic de territoire et Co-construction de la synthèse stratégique (AFOM)

Deux ateliers de concertation, l'un dédié aux acteurs privés & société civile et l'autre aux acteurs publics (élus, techniciens)

Ce diagnostic a été alimenté par une analyse documentaire ainsi que le recueil du point de vue de multiples acteurs mobilisés sur le territoire. Les parties prenantes ont été invitées à compléter puis valider ce diagnostic, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges et a permis d'enrichir le diagnostic ainsi que l'AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces). La richesse de cette concertation est le fruit de la coordination d'acteurs impliqués localement dans une démarche d'action collective et nous a permis d'appréhender le territoire de la manière la plus cohérente et réaliste possible.

2. Élaboration collective des axes stratégiques ;
3. Quels enjeux ? Quelles priorités ? Quelles actions possibles ?
4. **Atelier de concertation mixte public-privé**

Animée sous le format d'ateliers ludiques, interactifs et diversifiants les supports de travail, cette seconde phase a permis de définir les axes stratégiques prioritaires dont le territoire devra s'imprégner à l'avenir pour répondre aux besoins et problématiques identifiés. L'analyse et la synthèse de ces ateliers ont permis de dessiner la feuille de route de la stratégie, d'enrichir le projet de territoire puis de faire émerger des actions concrètes que les acteurs du territoire souhaitent faire émerger à l'échelle du Vidourle Camargue.

27 & 28  
mai 2021

10  
juin 2021

## À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

### Quelques nouveaux chiffres clés :

**Taux démographique** : + 14% entre 2007 et 2017

**Population + de 60 ans** = 35 % (26,9 % au national)

**Baisse des 15-29 ans** (- 5,9% entre 2012 et 2017)

Indice de jeunesse : **92 jeunes – 20 ans pour 100 séniors** (60 ans et +)

**Natura 2000 > 40 000 ha** dont 25 sont des zones humides (étangs, marais...)

**75 km de voie verte/piste cyclable**

Production déchets ménagers et assimilés : **984 kg par habitant (665 kg par habitant pour le Gard et 739 kg par habitant pour l'Hérault d'après l'ADEME).**

**Parc d'habitat très ancien : 62 % des logements + de 30 ans / 20 % + de 75 ans** (INSEE 2019, ADEME)

Logements très énergivores : 65% des DPE 2019 > ou = à D (ADEME)

**2 secteurs les plus émetteurs de GES : industrie (38%) et mobilité (33%). 3<sup>ème</sup> place pour l'habitat (20%)**

**De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :**

- Sensibiliser et éduquer aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants

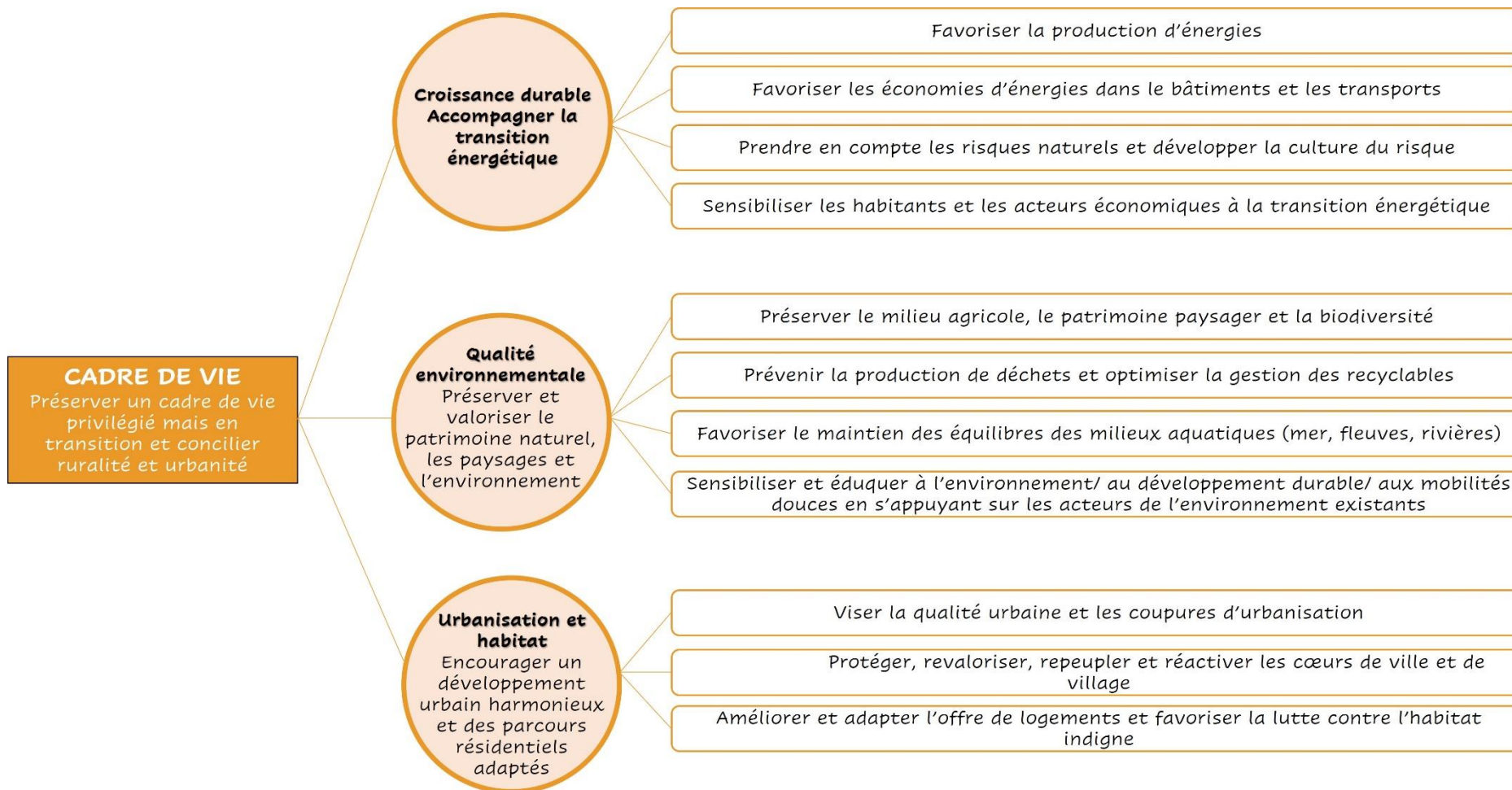
**Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoire identifiés :**

- ⇒ Sensibiliser et éduquer à l'environnement / au développement durable / aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants
- ⇒ Améliorer et adapter l'offre de logements et favoriser la lutte contre l'habitat indigne

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Installations photovoltaïques ou éoliennes ;
- Informer des aides et accompagner des dossiers les projets de rénovation de l'habitat grâce à un poste au niveau du PETR ;
- Associer l'arrière-pays avec les acteurs du littoral ;
- Associer la population aux actions en faveur de l'environnement... en créant des missions pour lesquelles les citoyens s'engagent (ex : action de propreté, création d'un CPIE à l'échelle du GAL...)
- Accompagner dans l'auto-réhabilitation via des associations et/ou des entreprises ;
- Favoriser la création d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- Développer le permis de louer.

## Stratégie 2021 :



## À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

### Quelques nouveaux chiffres clés :

**Forte utilisation de la voiture** : 85,2 % des actifs sur trajet domicile > travail

**Plusieurs pôles d'échanges multimodaux** se mettent en place (Codognan-Vergèze, Grau du Roi, Lunel, Vauvert...)

**Patrimoine : 26 éléments patrimoniaux en péril**

**Création d'entreprises** : + 14% entre 2018 et 2019

**Secteur de la restauration et de l'hébergement très dynamique** (410 entreprises créées en 2019)

**Forte présence des TPE** : 87,8%

Secteur « commerces et services » : 61,8% des entreprises du territoire

**Économie sociale et solidaire** : 6 SCOP et 1 SCIC

**Agriculture** : 23 % d'exploitations AB/ 84 % des exploitations avec 1 signe de qualité/ Élevage = 27%/ Vigne = Tiers de la SAU total/ Chute du salariat (-61%) – source : RGA 2010, Insee, MSA.

**Hébergement touristique** : Camping > 49% de la capacité totale

### **De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :**

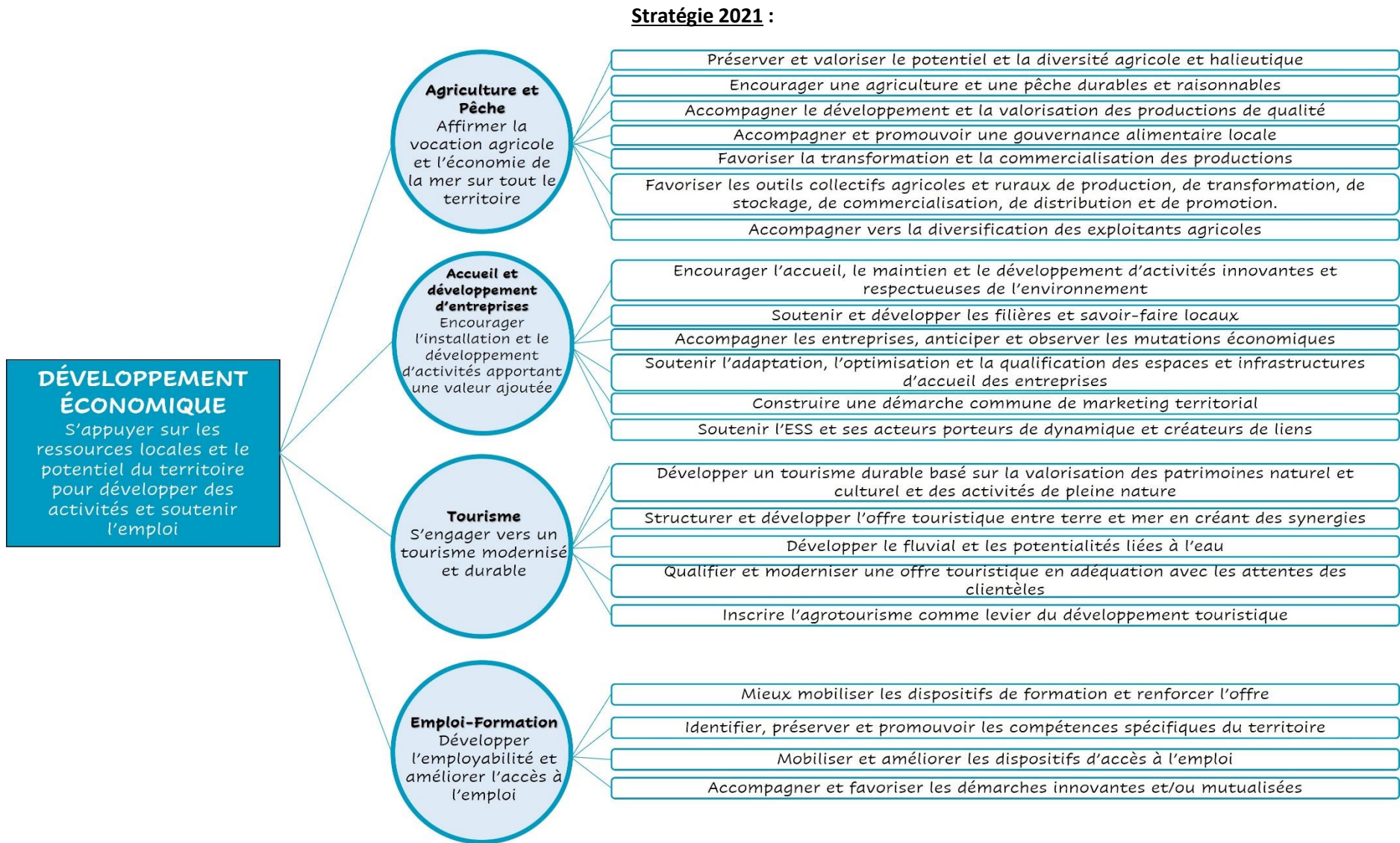
- Favoriser les outils agricoles et ruraux de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion
- Accompagner vers la diversification des exploitants agricoles
- Soutenir l'ESS et ses acteurs porteurs de dynamique et créateurs de liens

### **Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoire identifiés :**

- ⇒ Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles et qu'elle assure son potentiel de développement
- ⇒ Accompagner et promouvoir la gouvernance alimentaire
- ⇒ Favoriser/ mutualiser les outils de travail agricole et ruraux (transformation, distribution, commercialisation, etc.)
- ⇒ Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises.
- ⇒ Construire une démarche commune de marketing territorial
- ⇒ Soutenir l'ESS et ses acteurs, porteurs de dynamique et créateurs de liens
- ⇒ Qualifier et moderniser l'offre touristique
- ⇒ Mieux mobiliser, renforcer et améliorer l'offre de formation et d'accès à l'emploi

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Porter un projet de coopération interterritorial sur les circuits courts ;
- Création d'une « Maison de l'Économie » ;
- Création d'un observatoire/répertoire du foncier à l'échelle du PETR Vidourle Camargue ;
- Requalifier les ZAE existantes ;
- Créer des espaces locaux partagés notamment pour palier la carence de l'offre médicale ;
- Relier, par le tourisme, les canaux fluviaux à la mer ;
- Mieux recenser les besoins des entreprises et ceux des demandeurs d'emploi pour ajuster l'offre de formation...



## À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

### Quelques nouveaux chiffres clés :



**Tissu associatif : 2 fois plus à l'échelle du PETR qu'à l'échelle du GARD** (479 associations pour 10 000 hab.)

**Pauvreté : 15,28%** (taux national : 14,7%) > 6 communes au-dessus du taux.

**Carence de l'offre médical spécialisée à l'échelle du PETR** (1 pédiatre, 4 gynécologues, 3 dermatologues, etc.)

**Offre pour l'accueil des jeunes enfants (- 3 ans) :** taux de couverture de 55,4%

**Risques naturels :** 100% du territoire couvert par PPRI et 66% par PPRN (risques d'incendies, technologiques.)

**Logement social : + 16,8%**  
(départements 30 et 34 : +8,7%)

### **De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :**

- Faciliter l'implication des nouveaux habitants dans le tissu associatif local
- Favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs et de la vie politique locale
- Développement des dispositifs de solidarité face à la paupérisation

### **Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoires identifiés :**

- ⇒ Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises.
- ⇒ Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes
- ⇒ Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables
- ⇒ Développer et mettre en réseau les équipements culturels pour permettre un accès à tous
- ⇒ Favoriser l'accueil des nouveaux habitants en facilitant leur implication dans le tissu associatif.

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Développer le commerce de proximité et les services ambulants pour éviter les inégalités d'accès ;
- Regrouper les services seniors (hébergement + centres médicaux + service à la personnes) ;
- Organiser/structurer les permanences des professions médicales manquantes ;
- Développer les parkings relais avec base de location de vélos et les aires de covoiturage dans le cadre des PCAET ;
- Maîtrise du développement des schémas de mobilité à l'échelle du territoire ;
- Meilleure inclusion des jeunes dans le milieu associatif par la dimension culturelle ;
- Communiquer et outiller les élus pour développer les dynamiques citoyennes (démocratie participative) ...

## Stratégie 2021 :

